

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2011024

Signataire : AD

OBJET : Cession du terrain d'assiette du Collège Jean Moulin au Conseil Général de Seine-Saint-Denis

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 213-3 du Code de l'éducation,

Vu l'article L 3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'avis des services de France Domaine en date du 3 août 2011,

Vu les courriers du Conseil Général de Seine-Saint-Denis en date des 16 mai et 4 juillet 2011,

Vu le courrier de la Commune du 22 juillet 2011,

Considérant que les biens immobiliers des collèges appartenant à une commune peuvent être transférés en pleine propriété au département, à titre gratuit et sous réserve de l'accord des parties,

Considérant que par courriers en date des 16 mai et 4 juillet 2011, le Conseil Général de Seine-Saint-Denis a sollicité le transfert de propriété à titre gratuit du terrain d'assiette du Collège Jean Moulin,

Considérant que ce terrain correspond au lot A de la parcelle cadastrée BC 23, située 76 rue Henri Barbusse à Aubervilliers,

Considérant l'intérêt de céder à titre gratuit au Conseil Général de Seine-Saint-Denis le lot A de la parcelle cadastrée BC 23, d'une superficie de 17 620 m², située 76 rue Henri Barbusse à Aubervilliers.

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE de céder à titre gratuit au Conseil Général de Seine-Saint-Denis le lot A d'une superficie de 17 620 m² de la parcelle cadastrée BC 23, située 76 rue Henri Barbusse à Aubervilliers.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

le Maire

Reçu en Préfecture le : 30/09/2011

Publié le : 29/09/2011

Certifié exécutoire le : 30/09/2011

Pour le Maire
L'Adjoint délégué